



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2018- 1392

Objet : Composition du Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 97-279 du 24 mars 1997 relatif aux Commissions Administratives Paritaires et Comités Techniques des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-10 du 3 juillet 2014 relative à sa présidence, à la composition et l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-12 du 3 juillet 2014 relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du SDIS du Jura en date du 6 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 6 décembre 2018, le Comité Technique du SDIS du Jura est composé ainsi :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPLÉANTS
<u>PRÉSIDENT</u> Bernard AMIENS 1 ^{er} Vice-Président, Président de la commission du personnel	Cyrille BRERO
Chantal TORCK	Michel ECARNOT
Céline TROSSAT	Danielle BRULEBOIS
François PERRODIN	Christine RIOTTE
Le Directeur Départemental	Le Directeur Départemental Adjoint

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Lieutenant Yannick RUPANI	Monsieur Jean-Christophe BERGERET
Madame Valérie BOUBE-MARINESQUE	Adjudant-chef Sébastien GELEY
Adjudant Olivier GRILLOT	Madame Nadia WAUQUIER
Sergent-chef Ferjeux BUNOD	Sergent-chef Franck RIGAUD
Madame Mireille VALLET	Madame Marie-Noëlle PROST

Article 2 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le 20 DEC. 2018

Le Président,

Clément **PERNOT**

